

SAF

SYNDICAT DES
AVOCATS DE FRANCE

**COLLOQUE DE DROIT
PUBLIC**

VENDREDI 23 MARS 2018

LES OUTILS DU DROIT EUROPÉEN DEVANT LE JUGE ADMINISTRATIF

Lyon, 23 mars 2018

École des avocats Rhône-Alpes
191 rue Vendôme 69003 Lyon

Renseignements et inscriptions

à retourner au SAF 34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS
Tél. 01 42 82 01 26 saforg@orange.fr Lesaf.org



COLLOQUE DE DROIT PUBLIC

LYON, LE VENDREDI 23 MARS 2018

LES OUTILS DU DROIT EUROPÉEN DEVANT LE JUGE ADMINISTRATIF

Le Syndicat de avocats de France organise, tous les deux ans, un colloque en droit public à Lyon. Le sujet sera cette année « Les outils du droit européen devant le juge administratif. »

Le terme « **outils** » n'a pas été choisi par hasard : l'idée du colloque n'est pas de faire un point sur le droit, tel qu'il est appliqué, mais bien de discuter entre intervenants et participants des moyens qu'offre le droit européen - conventionnel et de l'Union - pour aider les praticiens du droit à renforcer leurs argumentations juridiques :

- **En matière de procédure**, en s'interrogeant sur la conformité de notre procédure administrative

contentieuse aux grands principes européens (égalité des armes entre l'administration et le justiciable, respect du contradictoire, charge de la preuve, pouvoirs d'instruction,...) ;

- **Sur le fond des dossiers**, en illustrant les possibilités d'avancées juridiques sur trois domaines du droit public : environnement, fonction publique et pénitentiaire.

La diversité des intervenants (avocats, magistrats, universitaires et associatifs, de pays différents) permettra d'élargir notre champ de réflexion.



LES OUTILS DU DROIT EUROPÉEN DEVANT LE JUGE

COLLOQUE DE DROIT PUBLIC

École des avocats Rhône-Alpes, 191 rue Vendôme 69003 Lyon

PROGRAMME

8h30 : Accueil des participants

9h : **Allocutions de bienvenue**

Marion TOURNE, *présidente de la section de Lyon du SAF*

Laurence ROQUES, *présidente du SAF*

Farid HAMEL, *bâtonnier à l'Ordre des avocats au barreau de Lyon*

Adrien-Charles DANA, *président de l'École des avocats de Rhône-Alpes*

9h30 : **Propos introductifs**

Présentation générale par un-e universitaire

10h – 12h30 :

LA PROCEDURE CONTENTIEUSE A L'EPREUVE DU DROIT EUROPEEN

Modératrice : **Cécile CALVET-BARIDON**, *avocate au barreau de Lyon*

Vincent LETELLIER, *avocat au barreau de Bruxelles, assistant au Centre de droit public de l'Université libre de Bruxelles*

Adam WEISS, *directeur juridique d'European Roma Rights Centre, spécialiste en contentieux stratégique C.J.U.E. et C.E.D.H.*

Un.e magistrat.e administratif

Échanges avec la salle

12h30 – 14h00 : **DEJEUNER**

14h – 17h :

LE DROIT EUROPEEN SOURCE D'AVANCEES EN DROIT INTERNE

Modérateur : **Florian BORG**, *avocat au barreau de Lille*

Droit de l'environnement

Marc CLEMENT, *magistrat auprès de la cour administrative d'appel de Lyon, anciennement à la direction générale de l'Environnement de la Commission européenne, en charge des dossiers d'infractions au droit de l'U.E., Syndicat de la juridiction administrative*

Louis COFFLARD, *avocat au barreau de Paris et président de l'association Les amis de la terre Paris*

Fonction publique

Joao VIEGAS, *avocat au barreau de Paris*

Droit pénitentiaire

Nicolas FERRAN, *responsable du pôle juridique contentieux auprès de l'Observatoire international des prisons, section française*

Échanges avec la salle

17h – 17h30 : **SYNTHESE ET PROPOS CONCLUSIFS**



BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner au SAF 34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS
Tél. 01 42 82 01 26 saforg@orange.fr Lesaf.org

INSCRIPTION PRÉALABLE INDISPENSABLE AVANT LE 15 MARS 2018

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../19..... Lieu (CP).....

Adresse :

CP..... Ville.....

Numéro SIRET :

Tél.....mail.....

Barreau ou activité professionnelle

- Participera au colloque de droit public du SAF à Lyon le 23 mars 2018**
- Avocat adhérent SAF : 110 € TTC**
- Avocat non adhérent SAF et autre public : 130 € TTC**
- Magistrat, élève-avocat, étudiant** : entrée libre *dans la limite des places disponibles sur inscription préalable*

Les frais d'inscription ne comprennent pas le repas (buffet sur place).

- Participera au déjeuner (en sus) : 20 €**
- Règle la somme totale de à l'ordre du SAF**

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2011-004 du 25 novembre 2011

SAF organisme de formation n° 11 75 54132 75

Durée de la formation : sept heures

ATTENTION ! Cette formation peut bénéficier d'une prise en charge à titre individuel par le FIFPL.

Pour valider la formation et la prise en charge FIF-PL, il sera **INDISPENSABLE** d'émarguer la feuille de présence à votre arrivée à la journée de formation le matin et l'après-midi en début de séance.

Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.